

## **Un exemple d'approche par la compétence en France**

### **Le bilan de compétences professionnelles**

#### **Le bilan de compétences professionnelles du contrat d'accueil et d'intégration mis en place par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)**

Créé par la [loi du 20 novembre 2007](#) et complété par le [décret n° 2008-1115 du 30 octobre 2008](#), le bilan de compétences professionnelles est organisé par l'OFII dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration (CAI). Il dure environ 3 heures. Il vise à permettre aux signataires du CAI de valoriser leurs expériences passées, leurs diplômes et compétences professionnelles ou leurs savoir-faire dans la perspective d'une recherche d'emploi. Le bilan est effectué avant la fin du contrat d'accueil et d'intégration.

#### **Résultats du dispositif du bilan de compétences professionnelles de l'OFII en 2011**

Les bilans de compétences (BC) ont été prescrits à 60 035 signataires du CAI (taux de 58,7% des CAI).

- Sur 33 634 signataires ayant réalisé un bilan de compétences professionnelles :

Près de 30% ont manifesté de l'intérêt pour travailler dans les secteurs porteurs : propreté, BTP, hôtellerie/restauration, aide à la personne (SAP), informatique.

Les principaux freins à l'emploi recensés sont : le manque de qualification et/ou d'expérience (34%) , l'insuffisance du niveau de français (20%), ainsi que la méconnaissance des techniques de recherche d'emploi et la nécessité de faire reconnaître les diplômes et compétences acquises dans le pays d'origine.

- Profil type du bénéficiaire :

- 35 % hommes, 65 % femmes ;

- âge moyen : 31 ans ;

- niveau d'études : 8 % primaire, 60 % secondaire, 28 % supérieur.

A 3 mois, 24 % de ceux qui ont passé le bilan de compétences professionnelles ont trouvé un emploi et ils sont 29 % au bout de 6 mois.

Source : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/> consulté en mars 2015